

Position de la FEDOM sur la mise en œuvre de l'AA en Wallonie

La FEDOM propose de porter avec les autres fédérations du secteur 2 revendications préalables à la mise en œuvre de l'AA

Il s'agit de mettre en ordre de marche l'ensemble des SAFA pour que les services puissent absorber les modifications relatives à l'AA

- Développer une offre de service AF suffisante à domicile

Constat :



- Blocage des contingents AF depuis 5 ans
- Pas d'utilité de diminuer le coût de la tarification si l'offre est insuffisante

- Développer une offre de service AF suffisante à domicile (suite)

Propositions :

- Dès 2017, sur base de la cotisation AA perçue dans le courant 2017, effectuer un rattrapage de 6% pour majorer les contingents
= 366.660 heures

Avec les 2,4 millions de la trajectoire budgétaire et les 3,6 millions prévus pour l'informatisation, on peut déployer au minimum en 2017 :
222.222 heures (+3,6%)



- Développer une offre de service AF suffisante à domicile (suite)

Propositions :

- A partir de 2018, une augmentation régulière et progressive de 2,5% du contingents AF minimum

Soit : 150.000 heures par an et un budget supplémentaire de 4.050.000€

Le budget peut venir de l'apport progressif de l'APA sur 25 ans



- Développer une offre de service AF suffisante à domicile (suite)

Remarque :

- Développer l'emploi de l'aide à domicile permet de répondre au défi du vieillissement et de la précarisation de la population wallonne
- Cela permet de créer beaucoup d'emplois pour du personnel moyennement qualifié

- Renforcement et diversification des métiers de l'encadrement



Constat :

- Pour mettre en œuvre l'AA, il faut que l'encadrement soit suffisant
- Le personnel d'encadrement devra être formé pour pouvoir intégrer la réforme de l'AA
- La prise en charge de personnes de plus en plus dépendantes justifie également cette demande

- Renforcement et diversification des métiers de l'encadrement (suite)



Constat :

- Chiffres 2015 de la FEDOM
 - 2047,89 ETP de travailleurs prestataires
 - 93,12 ETP de travailleurs sociaux
 - 98,58 ETP travailleurs administratifs (y compris la permanence téléphonique)
 - 21,46 ETP personnel de direction

- Renforcement et diversification des métiers de l'encadrement (suite)



Constat :

- Norme effective FEDOM 2015 en multi métier
 - 22 ETP en travail social
 - 20,77 ETP en travail administratif + permanence téléphonique
 - 95 ETP en personnel de direction

- Renforcement et diversification des métiers de l'encadrement (suite)



Propositions :

- Appliquer une norme d'encadrement multi-métier
 - Appliquer la norme 1/18 ETP en travail social
 - Appliquer la norme 1/20 ETP en travail administratif
 - Appliquer la norme 1/95 ETP en personnel de direction
 - Intégrer une diversification des fonctions de l'encadrement

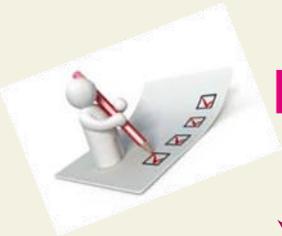
- Travailler selon un timing soutenable et concerté de mise en œuvre de l'AA



Constat :

- La précipitation ne doit pas produire d'insécurité pour les SAFA et les bénéficiaires
- Trop de prudence ne doit pas mettre en péril la mise en œuvre de l'AA
- Il faut pratiquer une planification réaliste pour le pouvoir politique, l'AViQ, les organismes assureurs et les SAFAS

- Travailler selon un timing soutenable et concerté de mise en œuvre de l'AA(suite)



Propositions :

- Percevoir la cotisation AA au second semestre 2017 pour pouvoir assurer un fonds de trésorerie suffisant
- Répartir le budget AA entre :
 - ✓ Développement de l'offre de services à domicile : budget APA
 - ✓ Diminution du coût d'accès aux SAFA et aux MR/MRS : budget cotisation AA

- Travailler selon un timing soutenable et concerté de mise en œuvre de l'AA (suite)

Propositions :



- Travailler la révision du barème de contribution des bénéficiaires en 2 étapes :
 - ✓ Une ristourne forfaitaire pour les bénéficiaires de l'AA dans un premier temps
 - ✓ Une réforme en profondeur de tout le barème pour tous les bénéficiaires dans un deuxième temps

- Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant



Constats :

- Il faut définir la dépendance en lien avec des situations de santé, de handicap et de précarité sociale
- Il faut pouvoir assurer la transition des situations des bénéficiaires de manière simple et cohérente entre domicile et secteur résidentiel
- Il faut partir d'outils simples pour évoluer progressivement vers des outils plus complexes (si nécessaire)

- Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant



Propositions :

- Faire évoluer la définition de la dépendance formulée dans la note cadre vers la formulation du Grand Duché de Luxembourg

- Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant

Formulation actuelle :

« être en état de dépendance grave et prolongée. Le gouvernement détermine le niveau de dépendance qui justifie la prise en charge »

Formulation luxembourgeoise :

« dépendance = l'état d'une personne qui par suite d'une maladie physique, mentale ou psychique ou d'une déficience de même nature a un besoin régulier d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne»

- Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant



Question :

Peut-on définir le degré de dépendance à prendre en charge de la même manière au domicile ou dans le secteur résidentiel ?

- Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant (suite)

Réponse :

NON car

- Le secteur du domicile devra toujours gérer les situations en terme de prévention et d'accompagnement → notion de dépendance dans la gestion des actes de la vie quotidienne
- Le secteur résidentiel devra gérer la grande dépendance en lien, en outre, avec la période de fin de vie

- Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant (suite)



Propositions :

- Travailler à partir des items du plan d'aide SAFA et la grille de Katz et puis évoluer vers une échelle de l'outil Belrai
- Favoriser une transition aisée du domicile vers le secteur résidentiel
- Confier l'évaluation à un acteur central, compétent et financé pour remplir ce rôle → Il doit être indépendant des prestataires et de l'organisme chargé du contrôle : guichet social de l'AViQ

- Mettre en place un système de gestion administrative et financière des SAFA basé sur les principes de saine gouvernance
 - Acceptable et transparent pour tous
 - Simple à pratiquer
 - Économe pour la collectivité
 - Équitable pour tous
- Qui garantit
 - L'autonomie de fonctionnement des SAFA et du secteur résidentiel
 - Et le libre choix des bénéficiaires

9 fonctions doivent être exercées :

- Information de la population
- Perception des cotisations
- Evaluation de la dépendance
- Réalisation des prestations
- Administration de la ristourne aux bénéficiaires AA
- Réglementation et agrément des SAFA
- Administration du financement des services à domicile et résidentiel
- Contrôle des missions des SAFA et des MR/MRS
- Contrôle/sanction de la réalisation de l'évaluation

- Mettre en place un système de gestion administrative et financière des SAFA



Propositions : voir schéma suivant

131 M APA

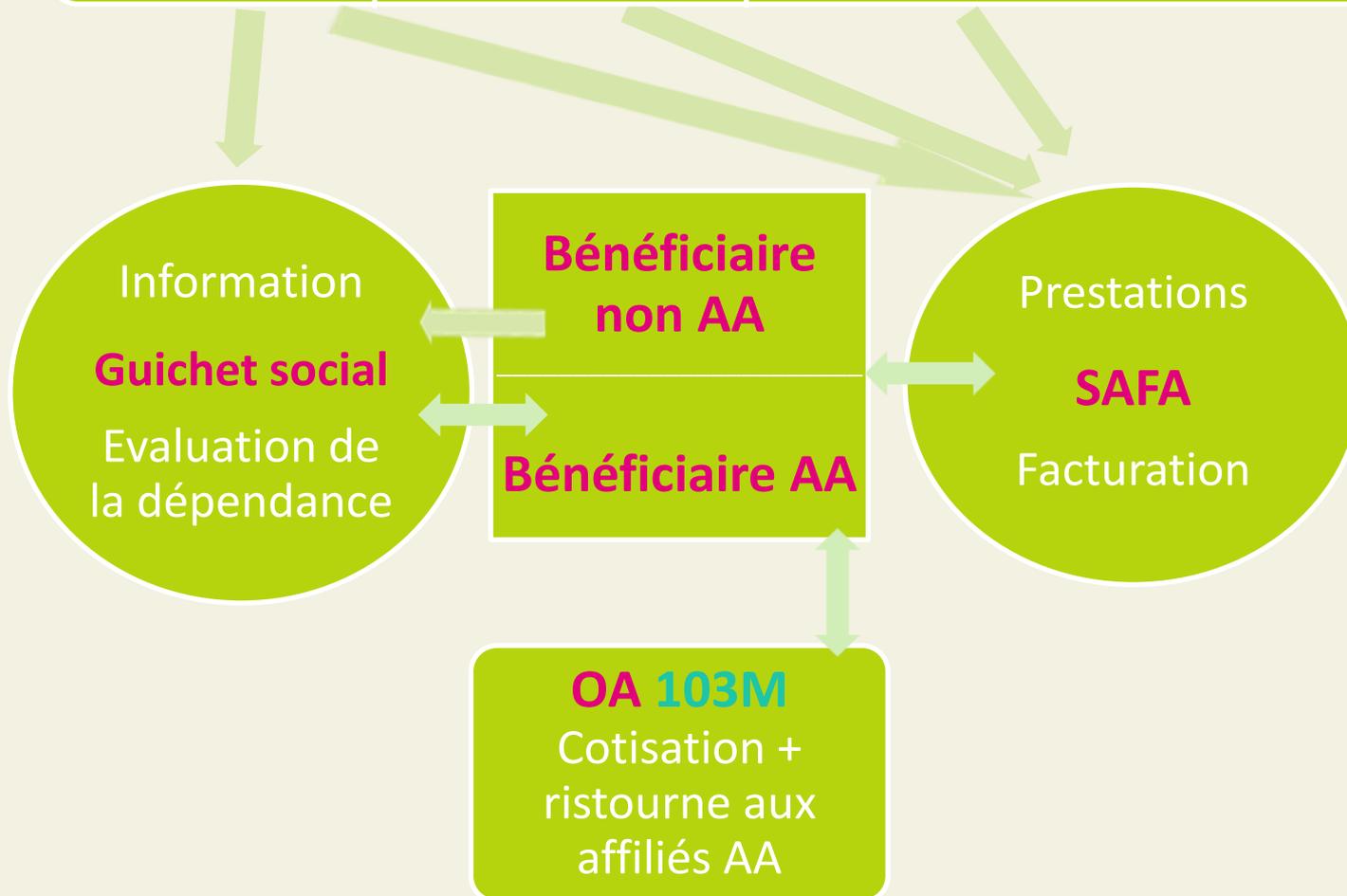
AVIQ

187 M (SAFA + CCSSD)

Contrôle
sanctionne

Règlemente
Agrée

Octroie les contingents
Subventionne



- Communiquer avec la population de manière adéquate



Constats :

- La population doit comprendre la mission des SAFA/MR-MRS, et de l'AA sans faux espoir
- Tous les publics doivent accéder à cette communication
- Le système budgétaire doit être fiable et stable sur le long terme
- Pas suffisant de communiquer via les médias

- Communiquer avec la population de manière adéquate

Propositions :

- Il faut associer les SAFA à cette campagne d'information et développer des moyens de diffusion utilisables pour tous les publics potentiels
- Confier cette mission permanente d'information à des guichets sociaux proches de la population

